



## **La Réforme de la Formation Professionnelle (loi du 5 mars 2014)**

### PROGRAMME DE FORMATION

#### **Participants :**

- Responsable d'entreprise
- Directeur des ressources humaines
- Responsable du personnel

#### **Objectifs :**

- connaître les changements liés à la réforme
- mettre en place une politique de formation et de communication
- construire le plan de formation en intégrant les nouvelles dispositions

**Durée:** La formation est répartie sur 1 jour soit 7 heures.

#### **Intervenant :**

**André-Philippe**, conseil en organisation, conseil en stratégie et gestion des ressources humaines, spécialiste en droit social.

Riche d'une double expérience de conseil d'entreprises et de management, son approche pédagogique vous permettra d'acquérir les réflexes opérationnels dont vous avez besoin.

### **1. Nouvelle définition de l'obligation de financement de la formation**

- La contribution unique au financement de la formation : taux et utilisation des fonds
- L'option de s'exonérer de la contribution au financement du Compte Personnel Formation
- La fin des dépenses déductibles
- La redéfinition de l'action de formation et des formations éligibles
- La fin de la fiscalisation de la formation
- L'évolution des relations avec l'OPCA, l'accès aux financements et services
- Les opportunités financières grâce au fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels



## 2. Des droits nouveaux pour les salariés : le Compte Personnel Formation

- Les objectifs du CPF
- Les modalités d'utilisation
- L'acquisition des heures
- La base de données unique d'information
- Les modalités d'utilisation par le salarié
- Les marges de manœuvre de l'entreprise dans sa politique de formation
- Le financement du CPF

## 3. Des obligations sociales renforcées

- L'entretien professionnel « nouvelle version » : modalités et mise en œuvre
- Les obligations de maintien et d'employabilité du salarié
- Les obligations de gestion de l'évolution du salarié

## 4. Des prérogatives nouvelles pour les Instances Représentatives du Personnel

- La communication établie avec les IRP
- La négociation et accord liés au CPF dans l'entreprise
- Les négociations de branche
- La consultation sur la stratégie d'entreprise
- Les consultations annuelles obligatoires et contenu

### Méthode pédagogique :

La complexité et les subtilités du droit du temps de travail sont détaillées et chaque concept est clarifié, pour une mise en pratique facilitée.

### Méthodologie :

Alternance d'apport techniques et de cas pratique.

*Document de synthèse remis à l'issue de la formation*